

Notice biographique sur François-José-Désiré Arnould  
Published In : *Liber memorialis : l'Université de Liège depuis sa  
fondation, 2<sup>ème</sup> partie, la famille universitaire, p.3-12*

**Arnould (FRANCOIS-JOS.-DESIRE)**, né a Namur le 2 novembre 1778, mourut à Verviers le 16 avril 1860. Lors de la suppression de l'Ecole centrale du département de Sambre-et-Meuse, où il avait fait de bonnes études, il entra comme associé dans une maison de commerce de sa ville natale. En 1810, il fut nommé juge au tribunal, et en 1812, membre de la Chambre de Commerce de Namur, sur la présentation des notables, qui n'eurent pas à se repentir de lui avoir accordé leurs suffrages. A la chute de l'Empire, l'administration provisoire du département lui conféra les titres de membre de la Commission administrative du chef-lieu, et du Comité pour la liquidation des réquisitions imposées par les puissances alliées. Le 26 avril 1814, un arrêté du gouverneur-général de la Belgique lui confia la direction du Mont-de-Piété de Namur, avec mission spéciale de réorganiser cette institution. Il prit cette tâche à coeur, se fit le promoteur d'utiles réformes et fournit en 1822, à la Commission chargée par le roi Guillaume de rechercher le véritable état des pauvres, de nombreux matériaux dans lesquels le gouverneur puisa plusieurs dispositions essentielles de l'arrêté du 26 octobre 1826, notamment l'article 20, qui affecte les bénéfices des Monts-de-Piété au remboursement des emprunts faits par eux à titre onéreux<sup>1</sup>. La question des banques de prêt l'occupa toute sa vie. Dès le 26 juin 1815, il avait formulé un *Projet pour le placement des fonds versés aux Monts-de-Piété et provenant des biens communaux vendus sous l'Empire*. Il proposait l'institution d'une caisse d'escompte. Son idée ne fut point goûtée: « L'existence d'une banque de ce genre, écrivait le commissaire-général du gouvernement, ne pourrait que nuire au développement des ressources et du crédit de la banque d'Amsterdam, si elle venait par la suite à étendre ses ramifications en Belgique.» L'Académie royale du Gard couronna, le 21 décembre 1828, un mémoire d'Arnould sur l'adjonction des caisses d'épargne aux Monts-de-Piété, idée digne sans contredit de l'attention des économistes, renouvellement et perfectionnement des combinaisons imaginées par les créateurs des établissements de prêt sur gages<sup>2</sup>. Une administration semblable fonctionnait à Natz depuis 1820 ; toutefois les journaux français eux-mêmes ont reconnu que le mérite d'avoir le premier élaboré un système complet revient décidément à D. Arnould<sup>3</sup>. M. Courtet de l'Isle a saisi depuis lors (1839) l'Académie des sciences morales et politiques d'un projet conçu dans le même sens<sup>4</sup> : le problème n'est pas encore pleinement résolu ; mais les hommes compétents n'ont pas cessé de le prendre au sérieux.

Dans une autre période de sa vie, Arnould, vice-président de la Commission administrative du Mont-de-Piété de Liège, revint encore sur ses anciens plans, invoqua l'expérience de plusieurs *Monts* de Belgique et de France, et attira l'attention publique sur la constitution de la banque d'Angleterre, qui est à la fois banque de prêt et d'escompte, de dépôt et de circulation. Mais d'autres améliorations d'une urgence plus généralement sentie réclamèrent la meilleure part de son activité et ici le plus brillant succès couronna ses efforts. Les commissaires jurés du Mont-de-Piété de Liège rappelaient, par leurs exactions, le mauvais temps des Lombards et des Caoursins ; il en fit décréter la suppression, et décida la création des bureaux auxiliaires qui, composés d'agents de l'administration et soumis aux mêmes règlements et au même contrôle que le bureau central, ne perçoivent que l'intérêt des sommes prêtées. Il mit ainsi un terme à l'usure clandestine qui rongait les malheureux emprunteurs et contribuait à la démoralisation des classes populaires. Ces mesures et d'autres non moins importantes, déjà réalisées ou seulement en projet, firent l'objet, en 1845, d'un volumineux rapport au Ministère de la Justice, qui avait chargé Arnould, l'année précédente, de visiter tous les Monts-de-Piété du royaume, et l'avait nommé membre de la Commission instituée pour chercher les moyens de réorganiser ces établissements. Ce rapport, publié à Bruxelles en un vol. in-8°, est non seulement l'oeuvre capitale d'Arnould, mais le travail le plus approfondi et le

<sup>1</sup> *Nécrologe Liégeois*, pour 1860, p. 6.

<sup>2</sup> V. les *Etudes historiques et critiques* de M. P. de Decker sur les *Monts-de-Piété en Belgique*. Bruxelles, 1844, in-8°.

<sup>3</sup> V. entr'autres le *Siècle* du 28 octobre 1843.

<sup>4</sup> V. le Rapport de M. Blanqui, et l'ouvrage même de M. Courtet, intitulé : *Du crédit en France et de quelques moyens de prospérité publique*. Paris, 1839, in-8°. — Cf. Blaize, *Des Monts-de-Piété et des banques de prêt en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie*, etc. Paris, 1843, in-8° (nouv. ed. en 1848).

mieux raisonné qui ait paru en Belgique sur la matière. La commission n'adopta pas sans réserve les conclusions de l'auteur ; néanmoins on peut faire honneur à celui-ci de la plupart des innovations consacrées, depuis, par la loi du 30 avril 1848. On trouvera plus bas l'indication détaillée de ses écrits sur les Monts-de-Piété : il est temps de dire un mot des services qu'il rendit à l'instruction publique.

Il fut, à Namur, le principal fondateur de la *Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire* dans la province de ce nom, société qui servit de modèle à celles de Liège, de Mons et de Bruxelles<sup>5</sup>. Il se fit lui-même éditeur de livres classiques et de manuels populaires, et se préoccupa d'approprier aux besoins du pays les ouvrages étrangers dont la réimpression lui paraissait utile. Il exerça, d'autre part, une influence directe sur les écoles de Namur, en sa double qualité de membre de la commission de l'Ecole modèle et de secrétaire de la Commission provinciale d'instruction moyenne et primaire ; enfin il fut appelé à siéger au bureau de l'Athénée. Le gouvernement récompensa son dévouement, en 1829, par le titre de chevalier de l'ordre du Lion-Belgique.

Nommé commissaire de district à Namur, le 7 septembre 1829, il crut devoir donner sa démission après les événements de 1830. Cependant il se rallia au nouvel état de choses, en acceptant du gouvernement provisoire, dès le 4 Janvier 1831, les fonctions de secrétaire-inspecteur de l'Université de Louvain. Cette mission répondait à ses goûts : il redoubla d'activité, et se montra l'un des membres les plus zélés des Commissions qui furent successivement chargées de préparer un projet de loi sur l'instruction publique. Il contribua en même temps à l'organisation de l'Ecole primaire modèle de Louvain, dont il fut l'un des administrateurs à partir de 1852. Pendant son séjour en cette ville, le gouvernement l'investit en outre du titre de membre du Conseil des régents de la maison d'arrêt (11 juin 1833).

Les Universités de l'Etat ayant été réduites au nombre de deux par la loi organique du 27 septembre 1835, Arnould fut attaché à celle de Liège, avec le titre d'administrateur-inspecteur. Le Sénat académique de Louvain lui fit écrire à cette occasion une lettre conçue dans les termes les plus flatteurs<sup>6</sup> ; tous les professeurs voulurent y apposer leur signature. A Liège, il se trouva en présence des difficultés que devait faire infailliblement surgir la situation où les Universités de l'Etat allaient se trouver placées en présence des Universités libres, que le Gouvernement avait laissé s'organiser avant d'assurer par une bonne loi l'existence et la prospérité de ses propres institutions d'enseignement supérieur. Arnould eut à se prononcer sur toutes les questions délicates que soulevèrent la mise à exécution de la loi de 1835, la composition des jurys d'examen, le renouvellement presque complet du corps professoral... On lui reprocha quelquefois de la ténacité, de la lenteur et une réserve extrême : était-il toujours en son pouvoir de céder aux impatiences mêmes les plus généreuses, et faut-il trop le blâmer d'avoir rempli à la lettre son rôle de Commissaire du Gouvernement?... Il aima mieux, en toute circonstance, laisser au temps le soin de le justifier, que de paraître céder à des entraînements politiques ou autres. Ailleurs, il prouva que l'esprit d'initiative ne lui faisait pas défaut ; ici, la prudence fut sa première règle de conduite. Il administra l'Université de Liège pendant vingt-trois ans, et certes il eut sa part dans les progrès de cette belle institution. Il voua, entre autres, une sollicitude toute paternelle à l'Ecole des arts et manufactures et des mines, école dont il fut nommé directeur en 1838 et qui lui doit en partie son organisation et sa prospérité. Cet établissement occupa d'abord une aile des anciens bâtiments de l'Université. Arnould obtint de la ville une allocation de 125,000 fr. pour la construction du local actuel, et de la province un subside de 28.000 fr. pour les machines de l'atelier de construction. Le déplacement du jardin botanique, la reconstruction de la grande salle de la bibliothèque, le développement des diverses collections universitaires témoignèrent également de son zèle et de son activité.<sup>7</sup>

---

<sup>5</sup> « C'est presque à M. Arnould seul, décrivait en décembre 1828 le rédacteur du *Journal l'éducation de Paris* (t. XIII), qu'on doit la *Société d'encouragement* de Namur, qui correspond avec la nôtre. Elle fait circuler dans les campagnes un grand nombre de bons livres, qu'elle vend moins cher que l'impression ne lui coûte. C'est M. Arnould qui fait l'avance des fonds, en attendant que les ressources de la Société soient augmentées suffisamment pour continuer à elle seule ce bienfait si utile à toute une population. Avec quelques hommes comme celui-là et un gouvernement qui les aide, on peut, je crois, prédire que le but d'une instruction générale doit être bientôt atteint. »

<sup>6</sup> *Nécrologe Liégeois*, pour 1860, p. 9.

<sup>7</sup> *Nécrologe Liégeois*, pour 1860, p. 9.

Nous avons parlé d'Arnould comme administrateur du Mont-de-piété.<sup>8</sup> A Liège comme à Namur et à Louvain, il remplit, indépendamment de sa mission principale, des fonctions gratuites de toute sorte. Il fut député de la Société d'Emulation de 1838 à 1858 ; plusieurs fois réélu membre de la Commission provinciale de statistique, etc. Il entra en 1839 dans la Commission administrative de l'Institut royal des sourds-muets, en fut élu vice-président en 1841, président en 1844, et enfin président honoraire en 1857, dans cette même année où, forcé de se retirer de la vie active, il quittait l'Université (10 octobre), conservant également le titre honorifique d'administrateur-inspecteur. L'Institut des sourds-muets le regarde comme son second fondateur. La plupart des progrès sérieux réalisés dans cet établissement, tant sous le rapport hygiénique que sous le rapport de l'instruction, eurent Arnould pour promoteur et pour soutien vigilant. Alors même que l'affaiblissement de sa vue semblait lui interdire toute participation active aux travaux de ses collègues, il était encore l'âme de leurs délibérations et il se tenait au courant des moindres affaires<sup>9</sup>. Enfin, frappé d'une cécité presque complète, il dut renoncer à tout ; mais l'obligation de prendre sa retraite fut peut-être le plus grand chagrin de sa vie.

Il s'éteignit paisiblement à Verviers, où il était allé rejoindre une partie de sa famille.

M. U. Capitaine nous fournit la liste suivante de ses travaux :

1° *Projet pour le placement des fonds versés aux Monts-de-Piété et provenant des biens communaux vendus sous l'Empire* ; 26 juin 1815 (inédit ; v. ci-dessus).

2° *Rapports sur les travaux de la Société d'instruction élémentaire de la province de Namur* (1825-1830).

Inserés dans le *Mémorial administratif* de la dite province; aussi tirés à part et reproduits dans les journaux du temps.

3° *Plan de réorganisation de l'Athénée royal de Namur* (1826).

Ce plan, approuvé par le gouvernement, établit à Namur une classe de langue française, un cours de littérature française et un cours de physique et de mécanique.

4° *Notice sur l'instruction primaire de la province de Namur* et en général sur l'état de l'instruction dans les diverses provinces des Pays-Bas, adressée à la *Société d'instruction élémentaire* de Paris, par D. Arnould, membre correspondant. Namur, Gerard. 1828, in-8. Parut d'abord en 1827 dans le *Globe*.

5° *Mémoire sur les avantages et les inconvénients des banques de prêt connues sous le nom de Mont-de-Piété*. Namur, Gerard. 1829, in-12".

Travail couronné par l'Académie royale du Gard (Nîmes). Médaille d'or (24 décembre 1828).

6° *Réorganisation de l'enseignement moyen dans les Pays-Bas*. Projet. —La Haye, impr. de l'Etat, 1829.

La Commission d'Etat, établie à cette époque pour examiner les questions relatives à l'enseignement moyen, adopta les bases de ce projet dans son rapport au gouvernement, publié à la Haye en 1830.

7° *Règlement de l'Ecole primaire-modèle de Louvain*.

Rédigé en 1833, et adopté depuis lors par plusieurs établissements. Il a été traduit en hollandais par le directeur de l'école modèle de Maestricht et a servi de base à tous ceux qui ont été publiés par le gouvernement.

8° *Règlement intérieur du Mont-de-piété de Liège*.

Sanctionné par les autorités supérieures.

---

<sup>8</sup> Il eut la bonne fortune de trouver en M. Jehotte, directeur de cet établissement, un auxiliaire intelligent et zélé. En France comme en Belgique, les services de M. Jehotte ont été hautement appréciés par les publicistes les plus distingués.

<sup>9</sup> V. les diverses publications de l'Institut et le discours de M. Alph. Le Roy, prononcé à Verviers sur la tombe d'Arnould (*Journal de Liège* du 20 avril 1860).

9° *Rapport à la commission administrative du Mont-de piété de Liège*. Liège, Jeunehomme frères, 1840, in-8°.

Tiré a part de la *Revue belge* (juin 1840). L'auteur reproduit une partie des vues émises dans le mémoire n° 5. Il doit avoir publié un travail sur le même sujet dans la *Revue encyclopédique*.

10° *Situation administrative et financière des Monts-de-piété en Belgique. Nécessité et moyens de les réorganiser*. Bruxelles, Deltombe, 184S, in-8» de XVI et 565 pages.

C'est l'oeuvre la plus importante d'Arnould (voir ci-dessus). — Cf. la *Revue de législation* (Paris 1846). — La *Revue du droit français et étranger* (février et avril 1846). — Le *Journal historique et littéraire* (mai 1846). — La *Revue de Liège* (t. V. 1846). — l'*Observateur belge*, le *Journal de Liège*, la *Belgique judiciaire*, etc

11° *Statistique des Monts-de-piété en Belgique*. Bruxelles, 1847 in-4°.

Extrait du t. III, (p. 157,181)) du *Bulletin de la Commission centrale de statistique*. — Nouveaux renseignements sur diverses branches du service ; détails curieux sur les moyennes des opérations des Monts-de-piété de Belgique et de France.

D. Arnould obtint la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold le 14 décembre 1838, il fut promu au grade d'officier le 28 février 1855 ; la même année, le roi de Portugal lui conféra le grade de commandeur de l'Ordre du Christ.